

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 décembre 2019

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du Comité syndical du 27 septembre 2019.

Organisation :

- n°1 : Demande de subvention pour la mise en place de compteur de secteur
- n°2 : Demande de subvention pour la réalisation d'une étude patrimoniale
- n°3 : Indemnité de conseil au comptable du Trésor public
- n°4 : Rectification d'une écriture comptable
- n°5 : Admissions en non-valeur et créances éteintes
- n°6 : Prix de l'eau potable et des prestations diverses
- n°7 : Prix de la redevance assainissement 2020
- n°8 : Demande de subvention pour la mise en place de l'auto-surveillance de la station d'épuration de Campagne Les Guînes, voire de celle de Licques
- n°9 : Détermination de la tarification 2020 pour les clients du SPANC.

SESSION ORDINAIRE :

Le comité a été convoqué à première réunion le mardi 9 décembre 2019 à 17h00. Le quorum n'a pas été atteint, par conséquent les membres du comité ont été conviés à une nouvelle réunion le mercredi 18 décembre 2019 à 15h30 sous la présidence de Monsieur Vermersch Président de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur le président de séance : Vermersch Guy (Oye plage)

Madame : Madame Gloriant (CCPO), Deseigne Véronique (Marck),

Messieurs : Benedetti Bruno (Andres), Gressier Pierre Alain (Autingues), Demilly Bruno (Campagne-Les-Guînes), Leberre Yves (CCPO), Bogear Guy (Herbinghem), Berly Gabriel (Landrethun-Les-Ardres), Delabasserue Franck (Louches), Biousse Régis (Marck), Pecqueux Jean (Offekerque), Vasseur Guy (Rodelinghem), Olivier Levreay (Vieille-Eglise).

ETAIENT EXCUSES : Rivenet Jacques (Les Attaques), Majewicz Olivier, (Oye Plage), Pollaert Thierry (Saint-Folquin), Agius Emmanuel (GC2M).

ETAIENT ABSENTS : Huck Vincent (Bainghen), Vandenbergue Jean Claude (Balinghem), Franque Gérard Alexandre (Bonningues les Ardres), Leleu Gilbert (Bouquehault), Poussiere Thierry (Brêmes-Les-Ardres), Masset Hubert (Guemps), Medine Marc (CCPO), Defachelles Laurent (Hocquinghem), Way Patrick (Nouvelle-Eglise), Biscaras David (Saint Omer Capelle), Doye Jean Pierre (Sanghen), Degrave Philippe (Zutkerque), Audubert Guillaume (Licques).

Pouvoir :

Monsieur Biousse est désigné secrétaire de séance.

La séance débute il est 15h35.

Le Président précise que les votes se font selon le domaine de compétence des participants.

APROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 27 septembre 2019

Le comité approuve le compte rendu de la séance du 27 septembre 2019.

Monsieur Wallart rapporte que Monsieur Pollaert a présenté sa candidature en qualité de membre de la commission de remise gracieuse mais que son nom ne figure pas dans le compte rendu. Monsieur le Président précise que l'omission a été corrigée.

Finances et organisation

A la demande de Monsieur Leberre, la question n°9 est exposée en premier.

Question n°9 : Détermination de la tarification 2020 pour les clients du SPANC.

Monsieur Le Président propose la tarification 2020 pour les missions suivantes :

Désignation de la mission de contrôle	Prix
	unitaire TTC
Contrôles de conception des installations neuves ou à réhabiliter	120
Contrôle de réalisation des installations neuves ou à réhabiliter	130
Contrôle diagnostic d'une installation avant-vente	250
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien pour les autres installations.	90
Majoration pour non-conformité ou obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle (art L1331-8 du code de la santé publique)	240

La tarification proposée intègre d'une part le prix demandé par le bureau d'étude SEMPACO suite à l'appel d'offre et d'autre part un emploi à mi-temps au sein du SIRA. Pour la tarification du bureau d'étude SEMPACO, elle évolue de 5,2% par année, conformément à la révision de prix du marché de bon à commande. Monsieur le Président propose de répercuter cette hausse sur la tarification 2020.

En cas de cession immobilière, la durée de validité d'un contrôle d'une installation d'ANC est de 3 ans maximum. Au-delà de cette date, il doit être refait.

Madame Deseigne remarque que l'évolution du prix de 5,2% est liée à la formule de révision de la SEMPACO. Monsieur Wallart précise que la formule est réglementaire et que son application est indiquée dans le marché public conclu avec cette société. Les coefficients d'actualisation sont ceux de l'ingénierie ING-ingénierie-base 2010.

Monsieur Wallart informe l'assemblée que la SEMPACO est placée en redressement judiciaire.

Compte tenu de l'actualisation des prestations du bureau d'études et vu que le prix du contrôle des installations neuves ou à réaliser payé par le client était inférieur à celui demandé par la SEMPACO, il était indispensable de réajuster les tarifs selon les coûts de revient.

Monsieur le Président procède au vote

Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité.

Monsieur Leberre quitte la séance.

Question n°1 : Demande de subvention pour la mise en place de compteur de secteur

Dans le cadre de l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable du Syndicat Intercommunal de la Région d'Andres (SIRA) et à la demande de Grand Calais Terres et Mers, le SIRA va solliciter à l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour une subvention pour la pose de compteurs de secteur. En effet, l'Agence de l'Eau finance ces travaux à hauteur de 70 % du montant. La différence sera prise en charge à hauteur de 50% par le SIRA et de 50% par Grand Calais Terres et Mers. Les modalités de répartition ne sont pas définies précisément. Ces compteurs seront installés à l'entrée et à la sortie de Les attaques ainsi que sur les liaisons entre Marck et Oye Plage, Guemps, Offkerque. Cette subvention ne peut être octroyée que si le prix de l'eau est supérieur ou égale à 1.30 € hors taxes et redevances.

La mise en place de débitmètres de sectorisation permettra de déterminer de manière précise les indices de perte linéaire pour ces deux collectivités. Ainsi, grâce à cette sectorisation, les fuites d'eau potable seront localisées plus précisément sur cette zone.

Il a lieu d'autoriser Monsieur le Président :

- à solliciter officiellement la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau
- à signer les conventions financières avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie et Grand calais Terres et Mers
- à lancer la procédure de marché publique
- à ratifier les marchés de travaux
- à signer tous documents relatifs à cette affaire

Un membre de l'assemblée demande si la position des quatre compteurs est validée par Grand Calais Terres et Mers. Monsieur Wallart précise que les représentants de Grand Calais ont donné un avis favorable de principe sur ce mode de financement, lors d'une réunion avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Toutefois, le nombre de compteurs sera revu à la hausse. Pour information, le chiffrage est estimé à 80 000 € ht. Pour connaître le montant réel et obtenir les subventions, un marché public sera publié.

Monsieur le Président procède au vote

Vote : pour =11 ; contre =0 ; abstentions=1 Monsieur Benedetti. La délibération est adoptée.

Question n°2 : Demande de subvention pour la réalisation d'une étude patrimoniale

Le SIRA a lancé une étude patrimoniale en 2015. Le cabinet V2R a commencé cette étude qui a été arrêtée.

A ce jour le SIRA et Grand Calais Terres et Mers souhaitent relancer une nouvelle étude. Elle permettrait d'établir un plan pluriannuel de travaux, une étude quantitative et qualitative de l'eau distribuée aux abonnés ainsi que les possibilités d'interconnexion avec les communes voisines. Cette étude permettrait d'obtenir des subventions pour la réalisation de ces travaux. Cette étude est financée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 %. Le projet d'appel d'offre comportera deux bordereaux de prix : un pour le secteur du SIRA, un autre pour les communes de Les Attaques et Marck, futures communes de Grand Calais en 2021. Si les élus de Grand Calais Terres et Mers souhaitent étendre le périmètre d'étude sur les communes de Marck et les Attaques, ils devront contribuer aux dépenses d'études incombant à leur territoire.

Il a lieu d'autoriser Monsieur le Président :

- à solliciter officiellement la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau
- à signer les conventions financières avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie et Grand Calais Terres et Mers
- à lancer la procédure de marché publique
- à ratifier les marchés de travaux

- à signer tous documents relatifs à cette affaire

Monsieur Wallart propose d'échanger avec Grand Calais et également avec le Syndicat Intercommunal d'Audruicq concernant une des phases de l'étude pour l'interconnexion des conduites entre les EPCI. La simulation hydraulique des réseaux servira d'une part pour l'aspect qualitatif respect des normes de potabilité et d'autre part d'un point de vue quantitatif pour l'approvisionnement de l'eau potable et la défense incendie.

Monsieur le Président procède au vote

Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité

Question n°3 : Indemnité de conseil au comptable du Trésor public

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983, une délibération doit être prise par l'assemblée pour le versement de l'indemnité de conseil au comptable du trésor public. Monsieur Gilles Jacob a quitté son poste le 30 août 2019. A cet effet, il nous a transmis le montant de son indemnité à hauteur de 537.92 €. Madame Huret a communiqué le montant de son indemnité à hauteur de 268.96 € pour la période de septembre à décembre 2019.

Des échanges se formulent autour du service rendu des trésoriers.

Monsieur le Président procède au vote

Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité

Question n° 4 : Rectification d'une écriture comptable

Monsieur le Président expose à l'assemblée la demande de la Trésorerie de Guînes de procéder à une rectification d'écriture comptable suivante.

C'est une opération neutre pour le SIRA qui n'affecte pas les résultats. Mais il y a lieu de donner pouvoir à la Trésorerie de Guînes pour effectuer ce transfert.

Transfert	
Compte	Somme
2182	4 116.13 €
1068	4 116.13 €

Monsieur Wallart indique qu'il s'agit d'une remorque de type Hubière. Le compte 2182 concerne le matériel de transport et le compte 1068, les dotations au fonds divers et autre réserves.

Monsieur le Président procède au vote

Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité

Question n° 5 : Admissions en non-valeur et créances éteintes

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'un état d'admission en non-valeur et des créances éteintes ont été transmises par la Trésorerie de Guînes : les montants figurent dans le tableau suivant. Il s'agit de créances qui font l'objet d'un procès-verbal de carence des personnes parties sans laisser d'adresse. Une créance admise en non-valeur peut toujours être poursuivie mais on constate sa prise en compte au titre des créances irrécouvrables. Les créances éteintes font suite à une décision de justice.

L'année précédente le SIRA a admis en non-valeur le montant de 31 500 €.

	Budget 23000 eau potable	Budget 23800 assainissement collectif
Créances admises en non-valeur 6541	1 974,73 €	1 056,94 €
Créances éteintes 6542	22 131,32 €	6 446,94 €
TOTAL	24 106,05 €	7 503,88 €

Monsieur le Président procède au vote

Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité.

Question n°6 : Prix de l'eau potable et des prestations diverses

Monsieur le Président rappelle que l'an dernier le comité a délibéré la tarification suivante pour la tranche de consommation de 0 à 500 m³ et pour l'abonnement des compteurs de diamètre 15 mm.

- 0.91 € HT par m³
- prix d'abonnement : 43.5 € HT

Les membres du bureau proposent de conserver les mêmes tarifs.

Les augmentations avaient été de l'ordre de 14.5 % sur l'abonnement et de 12% sur le prix de l'eau par rapport à l'année précédente.

Pour la tarification de l'eau, il y a 2 autres tranches :

- de 500 à 1000 m³
- consommation supérieure à 1000 m³.

Pour ces tranches, les prix n'ont pas changé depuis longtemps. Par conséquent les membres du bureau proposent d'appliquer la même hausse de prix pour les autres tranches.

Tranches	Prix € HT au m ³	plus 12%
0 à 500 m ³	0.91 €	
500 à 1000 m ³	0.72 €	0.81 €
> 1000 m ³	0.66 €	0.74 €

Pour l'abonnement, il dépend du diamètre du compteur.

Pour les diamètres de compteur supérieurs à 15 mm, les prix n'ont pas changé depuis longtemps. Par conséquent les membres du bureau proposent d'appliquer la même hausse de prix pour les autres tranches.

Diamètre du compteur	nbre	Abonnement en HT		
Ø 15 mm		43.50 €	plus 14.5 %	gain 2019
Ø 20 mm	309	71.71 €	82.11 €	3 213 €
Ø 30 mm	64	108.63 €	124.38 €	1 008 €
Ø 40 mm	40	162.76 €	186.36 €	944 €
Ø 50 mm	13	244.32 €	279.75 €	461 €
Ø 60 mm	36	366.29 €	419.40 €	1 912 €
Ø 80 mm	3	550.15 €	629.92 €	239 €
Ø 100 mm	6	824.69 €	944.27 €	717 €
Total	493		Total	8 494 €

Pour les prestations diverses : les membres du bureau proposent une augmentation de 2 %, excepté pour les prix encadrés en pointillés dans le 3^{ème} tableau qui ont été réévalués.

Tarifications Défense Contre l'Incendie pour les communes

DESIGNATION	TARIFS 2019 HT			TARIFS 2020 HT		
	Avec PI Bayard	Avec PI sans coffre	Avec bouches incongelable	Avec PI Bayard	Avec PI sans coffre	Avec bouches incongelable
						
INSTALLATION D'UN PI DE 100 PLEINE TERRE	2 463.50 €	2 210.40 €	2 121.98 €	2 512.77 €	2 254.61 €	2 164.42 €
INSTALLATION D'UN PI DE 100 DANS PUISARD	3 838.11 €	3 585.02 €	<i>sur devis</i>	3 914.88 €	3 656.72 €	<i>sur devis</i>
INSTALLATION D'UN PI DE 80 PLEINE TERRE	2 291.39 €	2 055.17 €		2 337.22 €	2 096.27 €	
INSTALLATION D'UN PI DE 80 DANS PUISARD	3 570.39 €	3 325.17 €		3 641.80 €	3 391.67 €	
REPLACEMENT D'UN PI DE 100 PLEINE TERRE	2 031.54 €	1 777.32 €	1 660.44 €	2 072.18 €	1 812.87 €	1 693.65 €
REPLACEMENT D'UN PI DE 100 EN PUISARD	1 779.57 €	1 525.35 €	1 413.99 €	1 815.16 €	1 555.86 €	1 442.27 €
REPLACEMENT D'UN PI DE 80 PLEINE TERRE	1 889.81 €	1 653.58 €		1 927.61 €	1 686.66 €	
REPLACEMENT D'UN PI DE 80 EN PUISARD	1 716.58 €	1 471.35 €		1 750.91 €	1 500.78 €	
REPLACEMENT ENSEMBLE DE COMMANDE	592.81 €			604.67 €		
REPLACEMENT D'UN COFFRE DE PI DE 100	726.67 €			741.21 €		
FOURNITURE DE BOUCHONS DE DN 65	96.74 €			98.67 €		
FOURNITURE DE BOUCHONS DE DN 100	84.37 €			86.05 €		
FORFAIT ENROBES AUTOUR DU PI le M ²		59.62 €			60.81 €	
DISTANCE ENTRE CANALISATION ET PI - LE ML (1)		146.23 €			149.16 €	
DISTANCE ENTRE CANALISATION ET PI - LE ML (2)		73.12 €			74.58 €	
FORFAIT POUR ESSAIS DE POTEAU INCENDIE					40.00 €	
FORFAIT POUR ESSAIS DE POTEAU INCENDIE ET REFERENCEMENT OPERATIONNEL					75.00 €	
FOURNITURE ET POSE D'UNE BORNE DE PUISAGE POUR CITERNE A INCENDIE					1 433.00 €	
REPLACEMENT DU SYSTEME DE VERROUILLAGE SUR COFFRE DE POTEAU INCENDIE					124.00 €	
(1) : LORSQUE CELLE-CI EST SUPERIEURE A 1,5 ML EN CHAUSSEE OU TROTTOIR						
(2) : LORSQUE CELLE-CI EST SUPERIEURE A 1,5 ML EN ACCOTEMENT						

Tarifications Défense Contre l'Incendie pour les lotissements ou privés

DESIGNATION	TARIFS 2019 HT			TARIFS 2020 HT		
	Avec PI Bayard	Avec PI sans coffre	Avec bouches ingelable	Avec PI Bayard	Avec PI sans coffre	Avec bouches ingelable
						
INSTALLATION D'UN PI DE 100 PLEINE TERRE	3 079.37 €	2 763.00 €	2 652.48 €	3 140.96 €	2 818.26 €	2 705.53 €
INSTALLATION D'UN PI DE 100 DANS PUISARD	4 797.64 €	4 393.40 €	<i>sur devis</i>	4 893.59 €	4 393.40 €	<i>sur devis</i>
INSTALLATION D'UN PI DE 80 PLEINE TERRE	2 864.24 €	2 518.59 €		2 921.52 €	2 518.59 €	
INSTALLATION D'UN PI DE 80 DANS PUISARD	4 462.99 €	4 074.96 €		4 552.25 €	4 074.96 €	
REPLACEMENT D'UN PI DE 100 PLEINE TERRE	2 539.43 €	2 178.09 €	2 034.85 €	2 590.22 €	2 178.09 €	2 034.85 €
REPLACEMENT D'UN PI DE 100 EN PUISARD	2 224.46 €	1 869.30 €	1 732.83 €	2 268.95 €	1 869.30 €	1 732.83 €
REPLACEMENT D'UN PI DE 80 PLEINE TERRE	2 362.26 €	2 026.45 €		2 409.51 €	2 026.45 €	
REPLACEMENT D'UN PI DE 80 EN PUISARD	2 145.72 €	1 803.13 €		2 188.64 €	1 803.13 €	
REPLACEMENT ENSEMBLE DE COMMANDE	741.02 €			755.84 €		
REPLACEMENT D'UN COFFRE DE PI DE 100	908.34 €			926.51 €		
FOURNITURE DE BOUCHONS DE DN 65	120.92 €			123.34 €		
FOURNITURE DE BOUCHONS DE DN 100	105.46 €			107.57 €		
FORFAIT ENROBES AUTOUR DU PI le M ²		69.56 €			84.87 €	
DISTANCE ENTRE CANALISATION ET PI - LE ML (1)		137.46 €			140.21 €	
DISTANCE ENTRE CANALISATION ET PI - LE ML (2)		71.33 €			72.76 €	
FORFAIT POUR RECEPTION/RECENSEMENT POTEAU INCENDIE		50.00 €			50.00 €	
(1) : LORSQUE CELLE-CI EST SUPERIEURE A 1,5 ML EN CHAUSSEE OU TROTTOIR						
(2) : LORSQUE CELLE-CI EST SUPERIEURE A 1,5 ML EN ACCOTEMENT						

Tarifications des Services du SIRA

TYPE DE PRESTATIONS	TARIFS 2019 HT	TARIFS 2020 HT
REPLACEMENT COMPTEUR GELE DE 15, 20 mm	155,13 €	210,00 €
REPLACEMENT COMPTEUR GELE DE 30, 40, 50 et 60 mm	sur devis	sur devis
REPLACEMENT COMPTEUR GELE DE 80, 100 et au-delà	sur devis	sur devis
CHANGEMENT DE CATEGORIE DE BRANCHEMENT		
DE 30 EN 20	au tps passé mini 55 Euros	au tps passé mini 55 Euros
DE 30 OU 20 EN 15		
ETALONAGE	107,40 €	150,00 €
DEPLACEMENT DE COMPTEUR SANS FOURNITURE	53,70 €	54,77 €
DEPLACEMENT AVEC FOURNITURE BORNE INCONGELABLE DE 15	537,02 €	644,42 €
DEPLACEMENT AVEC FOURNITURE BORNE INCONGELABLE DE 20	596,70 €	716,04 €
SUPPRESSION DE BRANCHEMENT	298,35 €	358,02 €
CHANGEMENT ABONNE	40,55 €	41,36 €
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS INTERIEURES		180 €
POSE ET DEPOSE D'UN DISPOSITIF DE COMPTAGE SUR POTEAU D'INCENDIE		222 €
FORFAIT REPARATION POUR FUITE APRES COMPTEUR INCLUANT LE MANCHON ET LE DISPOSITIF ANTI RETOUR SANS TERRASSEMENT HORS PERIODE ASTREINTE		280 €
FOURNITURE ET REMPLACEMENT DE REHAUSSE POUR COFFRET A COMPTEUR		165 €
FOURNITURE ET REMPLACEMENT D'UN COUVERCLE DE PROTECTION POUR COFFRET A COMPTEUR		70 €
BRANCH DANS PUISARD EXISTANT COMPTEUR DE 15		
BRANCH DANS PUISARD EXISTANT COMPTEUR DE 15	1 021,54 €	1 100,00 €
BRANCH DANS PUISARD EXISTANT COMPTEUR DE 20	1 276,94 €	1 302,48 €
BRANCH DANS PUISARD EXISTANT COMPTEUR DE 30	1 532,33 €	1 562,98 €
BRANCH DANS PUISARD COMPTEUR AU DELA DE 30	sur devis	sur devis
BRANCH DANS PUISARD EXISTANT AVEC NOURRICE ET X COMPTEURS DE DIAMETRE 15 MM		=1562.98+(X * 379)
BRANCH AVEC COFFRET INCONGELABLE COMPTEUR DE 15	1 404,62 €	1 432,71 €
BRANCH AVEC COFFRET INCONGELABLE COMPTEUR DE 20	1 660,01 €	1 693,21 €
BRANCH DISTANCE SUPPLEMENTAIRE A 7,50 M / AXE CHAUSSEE		
en terre	95,47 €	97,38 €
en empierrement	117,15 €	119,49 €
en enrobes	143,21 €	146,07 €
BRANCHEMENT DE CHANTIER		
FRAIS D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE SIMPLE	168,73 €	172,10 €
FRAIS D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE DE BRCHT A CRÉER	1 743,58 €	1 778,45 €
Déplacement non prévu d'un agent chez un abonné	55,00 €	56,10 €
FRAIS DE PERSONNEL TECHNIQUE	57,34 €	58,49 €
FRAIS DE PERSONNEL ADM CAT C	57,34 €	58,49 €
FRAIS DE PERSONNEL ADM CAT A	65,00 €	66,30 €
FRAIS DE MAITRISE D'ŒUVRE	3 à 5 % de l'estimation des travaux	
UTILISATION MATERIEL/ Mini pelle	210	214,20 €
UTILISATION MATERIEL/ Camion grue	260	265,20 €
IMMOBILISATION VEHICULE ATELIER	25	25,50 €
VOL D'EAU	forfait 1000 m3	forfait 1000 m3

Les prix encadrés en pointillés ont été réévalués et non augmentés de 2%

Monsieur Wallart donne des explications sur les propositions d'augmentation de tarif. Il est demandé de joindre le tableau projeté en cours de réunion au compte rendu.

Le tableau figure ci-dessous :

nbre	Nbre m3 moyen par consommateur	Coût de la fourniture d'eau actuel 2019	Coût de la fourniture d'eau en 2020	Hausse ht de	Facture eau + taxes 2019	hausse en % avec toutes les taxes	
80	moyenne consommateur >500	824	688 €	717 €	29 €	1 171 €	2,49%
86	moyenne consommateur >1000	2244	1 636 €	1 781 €	145 €	2 925 €	4,94%
	Abatoire de Licques	17504	11 708 €	13 073 €	1 365 €	21 660 €	6,30%
	l'abonnement n'est pas pris en compte dans la tarification						

Monsieur le Président procède au vote

- **Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité toutes les propositions de hausse.**

Question n°7 : Prix de la redevance assainissement 2020

Monsieur le Président propose de conserver le même prix de l'assainissement que pour l'année 2019.

Le montant de la tarification sera pour l'année 2020

- abonnement : 59 Euros HT
- prix au m3 : 1.80 Euros HT

Monsieur le Président procède au vote

- **Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité.**

Question n° 8 : Demande de subvention pour la mise en place de l'auto-surveillance de la station d'épuration de Campagne Les Guînes, voire de celle de Licques.

Dans le cadre de la surveillance du fonctionnement de la station d'épuration de Campagne les Guînes, le SIRA doit réaliser des bilans de fonctionnement sur les effluents entrant et sortant. Ces prélèvements doivent être proportionnels au débit. Nous devons donc poser des préleveurs d'échantillon réfrigérés pendant 24 heures. Les échantillons sont transmis à un laboratoire agréé pour être analysés. L'Agence de l'eau octroie des subventions pour l'acquisition de préleveurs d'échantillon.

Il a lieu d'autoriser Monsieur le Président :

- à solliciter officiellement la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau
- à signer les conventions financières avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie,
- à lancer la procédure de marché publique
- à ratifier le marché de commande
- à signer tous documents relatifs à cette affaire

Monsieur le Président procède au vote

- **Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité.**

Question n° 10 : Décision modificative.

Dans le cadre de la construction de la station d'épuration de Campagne les Guînes, le budget eau potable doit participer aux financements des travaux afin d'assurer la protection des champs captants de la commune d'Andres.

Un emprunt d'un montant de 207 000 € a été réalisé auprès de la Banque Postale.

Pour transférer cet argent au budget assainissement, il est nécessaire de passer par le budget fonctionnement de l'eau potable.

Il est donc indispensable d'effectuer une décision modificative.

Monsieur le Président propose que le budget eau potable nécessite les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement :

- Dépense : au chapitre 11 articles 6238 : - 207 000 €
- Dépense : au chapitre 67 articles 6742 : + 207000 €

Monsieur le Président procède au vote

- *Après en avoir délibéré, le comité vote à l'unanimité.*

Questions diverses :

Au regard du redressement judiciaire de la SEMPACO, il est demandé de faire un courrier de demande d'explications.

La séance est levée il est 17h10.